

Séance du conseil communal du 28 octobre 2014

CONDENSE DES DECISIONS PRISES

La séance est ouverte à 20h15 par Mme Isabelle Despland, Présidente du Conseil, qui souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers, à la secrétaire, au Syndic et aux Municipaux, aux huissières ainsi qu'à la presse et au public.

Elle espère que chacune et chacun trouve une place privilégiée au sein du Conseil et que chacun puisse intervenir à chaque discussion pour susciter le débat ou pour demander des compléments d'information. L'atmosphère souhaitée est celle de l'harmonie et du respect entre les droits et devoirs que sont les nôtres.

Point 1 Statutaire

L'appel fait par la secrétaire montre la présence de 37 conseillères et conseillers et 7 excusés. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Mme Despland procède à la lecture de l'ordre du jour, puis ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil acceptent l'ordre du jour à mains levées à l'unanimité.

La lecture du procès-verbal de la séance du 24 juin 2014 est faite par la secrétaire, Mme Diana-Alice Ramsauer. Mme Despland la remercie pour sa lecture ainsi que pour sa rédaction. La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est accepté à une large majorité.

Mme Despland informe les conseillères et conseillers de la démission de M. Loïc Capitini à la suite de son déménagement. La personne vient-ensuite sera convoquée pour la séance de Conseil Communal du 9 décembre 2014.

Point 2 Préavis 07-2014 Arrêté d'imposition 2015

- le dit préavis est accepté à une large majorité (33 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention).

Point 3 Préavis 08-2014 Adoption du règlement communal sur la distribution de l'eau et son annexe

- le dit préavis est accepté à une large majorité (30 voix pour, 3 voix contre, 3 abstentions).

Point 4 Préavis 09-2014 Annexe au règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux

- le dit préavis est accepté à une large majorité (33 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention).

Point 5 Postulat M. Steve Baudat et consorts concernant internet à haut débit – inégalité de traitement entre les habitants de la Commune de L'Isle.

- la prise en considération du dit postulat est acceptée à l'unanimité.

Point 6 Etat des lieux et bilans financiers des travaux en cours

- PGA : un crédit a été voté il y a déjà quelques années, celui-ci arrive à sa fin, pourtant les travaux ne sont pas encore finis. Un supplément budgétaire de 15 à 18 mille CHF sera vraisemblablement demandé afin de concrétiser les projets en cours. M. Stocker demande s'il n'est pas possible, comme cela se fait dans d'autres communes, de mettre en place des commissions, par exemple d'urbanisme, afin de soutenir la Municipalité. M. Nicolas répond que pour l'instant la Municipalité elle-même n'est pas assez avancée pour en arriver à la mise en place d'une commission. En effet, elle est dans l'attente de réponses du canton.
- Situation financière : les rentrées d'impôts sur le revenu et la fortune ne sont pas aussi optimistes que calculées dans le budget 2014. Les sommes rapportées par l'impôt sur les sociétés ainsi que sur les droits de mutations ne présentent pas d'amélioration non plus. Les 4 points d'impôts supplémentaires votés lors de cette séance permettront de prévoir un budget 2015 plus équilibré.
- Séparatif : le recours engagé sur les marchés publics a été gagné. Ce dernier est donc mis à l'enquête et peut être consulté pendant les heures d'ouverture de la Commune de L'Isle. Par ailleurs, une séance d'information publique aura lieu le 18 novembre 2014 à 19h à la salle du Conseil communal.

Point 7 Communications du bureau

- Date du prochain Conseil Communal 2014 : **Mardi 9 décembre 2014.**
- Numéro mis à jour : Mme Despland transmet à l'assemblée son nouveau numéro de téléphone portable.

Point 8 Communications de la Municipalité

- Bâtiments pour archives : la Commune de L'Isle est officiellement propriétaire des anciens bâtiments d'armasuisse. L'aménagement intérieur ainsi que la pose de tabliers sera bientôt mis en place.
- Remerciement : Mme Arber tient à remercier les conseillères et conseillers pour la confiance qu'ils ont témoignée à l'égard de la Municipalité, notamment concernant l'arrêté d'imposition.

- Groupements scolaires: la répartition des communes dans les groupements scolaires décidée par Mme Anne-Catherine Lyon le 23 octobre 2014 a été communiquée et se compose comme suit :
 - o Montricher est rattaché au groupement scolaire d'Apples-Bière et environs autant pour l'école primaire que secondaire.
 - o Vullierens est rattaché au groupement scolaire de Morges-Est pour l'école primaire et Morges Beausobre pour l'école secondaire.
 - o L'Isle (ainsi que Cossonay, Gollion, Dizy, Senarclens, Grancy, La Chaux, Chavannes-le-Veyron, Cuarnens, Mauraz et Mont-la-Ville) seront rattachés au groupement scolaire de Cossonay et environs pour l'école primaire et au groupement scolaire de Cossonay-Penthalaz (ainsi que les communes de Penthaz, Penthalaz, Daillens, Lussery-Villars, Vufflens-la-Ville et Mex) pour l'école secondaire.
 - o Le groupement scolaire de La Sarraz et environs sera constitué des communes de La Sarraz, Pompaples, Orny, Eclepens, Moiry et Chevilly.

Point 9 Propositions individuelles

Groupements scolaires

Mme Donzé souhaite connaître les changements qu'engendrera le fait que Montricher soit rattaché à l'établissement de Apples-Bières et environs. M. Nicolas répond qu'à l'heure actuelle, l'ASiCoPE n'a pas les infrastructures nécessaires pour accueillir les écoles primaires ainsi que les écoles secondaires. Les classes de L'Isle seront donc maintenues à la rentrée 2015.

Crottins de cheval

M. Giroud fait remarquer que régulièrement des crottins de cheval sont retrouvés sur les routes et les trottoirs. M. Nicolas répond que le propriétaire du manège de L'Isle a déjà réagi à cette problématique et a envoyé un courrier réprobateur à tous les propriétaires de chevaux de son organisation. M. Gruaz remarque qu'il n'est pas normal qu'un maître de chihuahua doive payer 100.- CHF d'impôt par année et que celui d'un cheval ne soit pas taxé. M. Nicolas fait remarquer qu'il est extrêmement laborieux de lister les propriétaires de chevaux, il est donc très difficile de régler cette problématique. Mme Schafroth suggère de prendre contact avec l'AVIC (Association Vaudoise pour la défense de l'Infrastructure indispensable au Cheval) qui a une grande expérience concernant toute sorte de problématiques liées aux chevaux.

Fusion avec Mauraz

M. Rosat souhaite savoir l'évolution des démarches concernant la fusion avec Mauraz. M. Nicolas informe les conseillères et conseillers que deux rendez-vous ont été effectués afin d'en discuter. Pour l'instant pourtant, la Commune de Mauraz n'a pas beaucoup d'avantages à apporter à L'Isle. Il a donc été décidé d'écrire au Canton afin de lui demander une aide financière. La Commune de L'Isle attend encore la réponse.

Demande d'informations concernant le hameau de La Coudre

M. Jürg Hostettler demande à la Municipalité de présenter un rapport pour expliquer le fonctionnement du hameau de La Coudre, afin de mieux comprendre ses liens avec L'Isle. La Municipalité informe qu'elle en prend bonne note.

Point 10 **Motion de Jacques Chollet**

Mme Despland modifie l'ordre du jour pour y inclure la motion Jacques Chollet déposée au cours du point 9 Propositions individuelles.

M. Chollet, vu la situation financière de la Commune de L'Isle, demande une étude concernant la vente de différents bâtiments communaux (hôtel de la Balance, ancienne gendarmerie, école de Villars-Bozon). La Municipalité consciente des charges que représentent les bâtiments communaux, annonce que régulièrement des réflexions à ce sujet sont posées en séance de Municipalité.

Le vote se déroule comme suit :

- le renvoi de la motion à une commission est refusée à une large majorité (3 voix pour et 33 voix contre)
- la considération de la motion (et ainsi, le renvoi à la Municipalité) est acceptée à une large majorité (34 voix pour, 2 voix contre)

La Municipalité est donc chargée de traiter le sujet, en principe pour la première séance de l'année 2015.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente, Isabelle Despland, remercie l'Assemblée. La séance est levée à 22h30.

Bureau du Conseil Communal

La Présidente

La Secrétaire

Isabelle Despland



Diana-Alice Ramsauer